

# Numéros Inami : le défi de Marcourt à De Block

## ÉTUDES DE MÉDECINE

**M**aintenant assumez vos responsabilités, montrez que vous êtes la ministre de la Santé de 10,5 millions de Belges et pas seulement de six millions.»

Jean-Claude Marcourt, ministre francophone de l'Enseignement supérieur avait, jeudi après-midi, le ton de celui qui veut reprendre le leadership dans un dossier. Ce dossier c'est celui des numéros Inami pour les étudiants en médecine. Ces propos, il les adressait à Maggie De Block, ministre de la Santé. « En décembre, elle disait, je fais une proposition, que les autres bougent. Je lui réponds chiche ! » Tout est dit dans ces quelques mots.

D'abord, Jean-Claude Marcourt confirme nos informations de jeudi matin : il y aura, dès la rentrée de septembre 2015, un filtre permettant de faire correspondre le nombre d'étudiants aux numéros Inami. Ce filtre devrait prendre la forme d'un concours en fin de première année. Ensuite, il précise sa position sur ce délicat dossier : « Nous continuons à croire que la planification médicale est quelque chose d'aberrant mais je ne veux pas prendre la responsabilité de permettre à des jeunes de faire des études extrêmement difficiles et leur dire à la fin qu'ils ne pourront pas exercer. » Il y aura donc un nouveau système en septembre, même si le ministre n'est pas assuré de voir Maggie de Block publier le cadastre dynamique de la profession pour cette

date. D'où le défi lancé.

Le MR a réagi, estimant que cette solution allait « faire perdre un an d'étude aux étudiants. »

Pour le projet Marcourt, le conditionnel est encore de mise, pour deux raisons.

Un, il y a un consensus entre les doyens de facultés, les recteurs d'universités et des représentants des étudiants (Comité inter-universitaire des étudiants en médecine, Union des étudiants francophones et Conseil de la jeunesse). Certains mais pas tous : la Fédération des étudiants francophones (FEF) devait être consultée sur cette question ce vendredi. C'est peu dire que sa présidente Corinne Martin n'a guère apprécié : « Le ministre annonce officiellement avoir consulté les acteurs de terrain, en mettant à l'heure actuelle officieusement de côté la FEF, ce syndicat qui représente pourtant les étudiants de trois facultés de médecine. » Autre, les étudiants de l'UMons par exemple applaudissent la proposition ministérielle.

Deux, si on voit clair sur la formule (un concours en fin de première année sur base de la matière du deuxième quadrimestre) une série de détails doivent encore être réglés, notamment la délicate question des reçus-colles : que fera-t-on des étudiants qui réussissent leur première année mais qui ne sont pas classés en ordre utile ? En 2008, une formule similaire avait amené les jeunes lésés en justice. Et ils avaient gagné. ■

**ERIC BURGRAFF**